

## Loi Travail

**LE 49-3 NE NOUS ARRÊTERA PAS**

**UNE CGT COMBATIVE, POUR UN ÉTÉ CHAUD, UNE RENTRÉE BRULANTE !**

**JUSQU'AU RETRAIT !**



Le gouvernement en utilisant à nouveau le 49.3 à l'assemblée nationale sur le projet de loi travail s'assoit une fois de plus sur la démocratie. Il renie les engagements pris lors de la campagne électorale et réitérés il y a un an dans la motion majoritaire au congrès du Parti Socialiste dans laquelle était indiquée « il faut rétablir la hiérarchie des normes : la loi est plus forte que l'accord collectif et lui-même s'impose au contrat de travail ».

Si la loi peut permettre à des accords de déroger à ces dispositions, elle ne peut le prévoir dans des domaines relevant de l'ordre public social : salaire minimum, durée légale du travail, droit du licenciement, existence de la représentation du personnel ».

Cet acte prouve une dérive autoritaire très inquiétante d'un gouvernement qui passe en force sur un projet de loi qui est désapprouvé par la majorité des citoyens (70% au dernier sondage), la majorité des syndicats, appuyés par plus d'1 million de votes recueillis lors de la votation citoyenne, la majorité des élus de la Nation. Cette votation a permis de rencontrer physiquement, un à un, plus d'un million de salariés et de citoyens en quelques semaines et d'échanger sur le contenu de ce projet de loi. Il s'agit d'un événement démocratique exceptionnel fortement apprécié.

La mobilisation qui se traduit aussi dans cet acte démocratique massif démontre la détermination intacte des salariés pour exiger le retrait du projet de loi et des nouveaux droits. Par ailleurs, ce projet de loi contrevient aux conventions internationales

de l'O.I.T et vient d'être sanctionné par le Comité des droits économiques et sociaux et culturels de l'ONU au regard des effets sur la protection sociale des salariés et la précarité qu'il engendre.

La France, pays des droits de l'Homme et des acquis sociaux intègre donc la classe des mauvais élèves. Aujourd'hui à l'assemblée nationale, le gouvernement ne peut continuer d'ignorer le rejet très majoritaire du projet de loi travail par les citoyens, la majorité des syndicats et les élus de la Nation. Le gouvernement fait une grave erreur en pensant court-circuiter la démocratie s'il promulgue une loi de telle importance pendant les congés estivaux.

Le mouvement social ne va pas faiblir et d'ores et déjà des initiatives ont été décidées pendant l'été afin de préparer une rentrée puissante et offensive pour empêcher la mise en place de la loi.

Pascal Morel  
Secrétaire Général de L'UD 76

# Le dossier de la semaine !

## 5 juillet : la mobilisation contre la loi Travail toujours debout !



Plus de 300 à Dieppe



Rouen, devant le Médef



600 au Havre



Opération «péage gratuit»



## Contribution de la Commission Exécutif de l'UD CGT76 du 4 juillet 16

La CE de l'UD de Seine Maritime s'est réunie ce jour et a discuté de l'étape à laquelle nous sommes face au Gouvernement et au patronat dans la mobilisation pour le retrait de la Loi Travail.

Plus de 4 mois après le début de la mobilisation, elle se félicite du fait que l'intersyndicale nationale CGT FO Solidaires FSU Unef FIDL et UNL reste unie sur le mot d'ordre du RETRAIT de la loi, rompant avec l'alliance contre nature avec la CFDT. Elle se félicite aussi de la manière dont la direction confédérale a mis en œuvre l'appel du congrès adopté à Marseille le 20 avril dernier. Dans un contexte difficile, avec un gouvernement qui tente d'interdire les manifestations et multiplie les provocations et arrestations de militants, la CE de l'UD salue l'extrême fermeté de la Confédération et de l'intersyndicale.

La CGT, à tous les niveaux, n'a rien lâché. Nous avons réussi à convaincre la majorité de la population que la loi Travail constitue une attaque majeure contre les travailleurs et qu'il faut continuer la lutte tout l'été. L'UD, à chaque étape, a joué son rôle d'organisation et d'impulsion, en lien avec les UL et les professions. Nous partageons le fait que, si la loi est adoptée, il faudra adopter le mot d'ordre d'ABROGATION et articuler le combat avec nos autres revendications comme l'abrogation des lois Rebsamen et Macron, l'interdiction des licenciements, la semaine de 32h sans flexibilité et embauches correspondantes, l'augmentation générale des salaires et des pensions, la défense du statut de la Fonction Publique et de tous les statuts nationaux, sans oublier la relance de tous les militants arrêtés.

Des initiatives vont être organisées tout l'été dans le département et il nous apparaît main-

tenant indispensable que l'intersyndicale nationale fasse connaître à l'issue de la prochaine réunion la date de grève et manifestations pour la 1ère quinzaine de septembre.

Alors que la hiérarchie des normes est mise en cause, nous devons plus que jamais réaffirmer la nécessité d'un code du travail protecteur des salariés, applicable dans toutes les entreprises du pays sans effet de seuil, un code assorti de sanctions pénales dissuasives contre les employeurs délinquants, des accords de branches et d'entreprises qui ne peuvent être que plus favorables aux salariés. Cela nécessite aussi de revendiquer l'arrêt et l'abrogation des attaques contre l'inspection du travail, la médecine du travail et les conseils des prud'hommes.

Alors que « ni Amendable, ni Négociable, RETRAIT du projet de loi » constitue l'ossature de notre orientation, le document « Propositions CGT loi TRAVAIL » remis à VALLS le 29 juin 2016 invoque lui « la nécessité de réécrire les articles du projet » (page 2), ce qui pourrait laisser penser que le projet serait amendable. De la même manière, il n'est pas indiqué d'opposition à « la refonte totale du code du travail par le projet de loi. » (page 5) alors que cette réécriture a pour objet de détruire des pans entiers du code du travail. Concernant les accords de branche, les propositions remises à VALLS ouvrent la porte au fait qu'il pourrait être nécessaire d'avoir des accords de branches dérogeant au code du travail (page 2). Pareil pour les accords d'entreprise où il est indiqué qu'il pourrait déroger sous condition à l'accord de branche (page 3). Restons unis et déterminés pour le retrait et intransigeant sur nos revendications.

Ne lâchons rien.

## Le renforcement : une priorité !

Quelques indications sur le renforcement de la CGT recueillies à la Commission exécutive du 4 juillet 2016.

Greif (métallurgie) : 2 adhésions.

EDF Paluel : 48 adhésions en 2016 dont 27 depuis mars (le début du combat contre la loi travail).

INSA et Université de Rouen : 2 adhésions.

Union locale Elbeuf : 12 adhésions de différentes branches.

DGFIP : 3 adhésions.

Union locale du Havre : 129 adhésions en 2016.

Ligue Havraise (action sociale) : 2 adhésions en 2016.

Union locale de Rouen : 30 adhésions.

Renault Cléon : 3 adhésions.

Hospitaliers de Dieppe : + 5 adhérents (178 adhérents fin 2015, 183 en juin 2016)

Boréal : 2 adhésions.

Total raffinerie de Normandie : 12 adhésions.

Armée du Salut : 1 adhésion.

Exxon Mobil chimie : 2 adhésions.

Prysmian : 2 adhésions.

Conseil départemental 76 : 28 adhésions.

Territoriaux St Etienne du Rouvray : 5 adhésions.

Continuez à nous informer de vos adhésions dans les syndicats, dans les UL, nous les indiquerons dans l'info luttés.

## L'agenda...

**Mardi 30 août**  
**MEETING UNITAIRE**  
**DE RETRÉE**  
le Havre

18h00 Salle Franklin

**ASSEMBLÉE DE**  
**RENTREE**  
**Mercredi 31 août**  
dès 8h30 au Havre  
Salle Franklin avec  
la participation de  
Philippe Martinez



**Jeudi 1<sup>er</sup> septembre**  
**C.E DE LA CSD**  
(TERRITORIAUX)

**Les jeudis de la**  
**Lutte !!**

**LE HAVRE :**  
**RdV à 11h30 à Franklin**  
**ROUEN :**  
**Rdv à 10h à la Maison**  
**CGT**

**Plusieurs initiatives :**  
**collage, distributions**  
**de tracts, votations ci-**  
**toyennes, actions sur-**  
**prises... seront propo-**  
**sées**  
**Participez nombreux**  
**à ces jeudis !**